

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة وهران 2 محمد بن أحمد



**Procès verbal de la réunion du Conseil Scientifique  
de l'Université d'Oran2 Mohamed Ben Ahmed**

N° de la session	Date	Session
N°1/décembre/2020	30/12/2020	Ordinaire



Procès verbal de la réunion du Conseil Scientifique  
de l'Université d'Oran2 Mohamed Ben Ahmed  
le mercredi 30 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le trente du mois de décembre à 13h30 mn s'est réuni le conseil scientifique de l'université en session ordinaire, sous la présidence du professeur Balaska Smain recteur de l'université.

**Etaient présents :**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1. Pr. BALSKA Smain          | Recteur de l'université Oran2  |
| 2. Pr. TABELIOUNA Mohamed    | Vice-recteur de la Post-Graduation et de la recherche                  |
| 3. Dr. MEKKAKIA Mokhtaria    | Vice-recteur en charge de la Pédagogie                                 |
| 4. Dr. BELKHEIR Hind         | Vice-recteur en charge des Relations Extérieures                       |
| 5. Pr. DELEND Aissa          | Vice-recteur du Développement et de la Prospective                     |
| 6. Pr. FODIL Abdelkrim       | Doyen de la Faculté des Sciences Sociales (FSS)                        |
| 7. Pr. BOUHADIBA Brahim      | Directeur de l'Institut de Maintenance et Sécurité Industrielle (IMSI) |
| 8. Pr. HAMIDOU Nabila        | Doyenne de la Faculté des Langues Etrangères (FLE)                     |
| 9. Pr. SEBANE Abbès          | Doyen de la Faculté des Sciences de la Terre et de l'Univers (FSTU)    |
| 10. Dr. HADDAD Mohamed       | Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques (FDSP)             |
| 11. Dr. NAIT BAHLOUL Mokrane | Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, (FSEGC)                  |
| 12. Pr. SALEM Abdelaziz      | Président du CS de la FSEGC  |
| 13. Pr. BILLAL Sid Ahmed     | Président du CS de la FSTU   |
| 14. Pr. NORDINE Rachid       | Président du CS de l'IMSI  |
| 15. Pr. ZAHDOUR Sahli        | Président du CS de la FDSP   |
| 16. Mme HAMADOUCHE Halima    | Directrice de la BUC   |
| 17. Pr. MEBROUK Naima        | Représente des enseignants de grade professeur (FSTU)                  |
| 18. Dr. SENHADJI Salima      | Représente des enseignants de grade professeur (IMSI)                  |
| 19. Dr. HEBBAR Chafika       | Représente des enseignants de grade MCA (IMSI)                         |
| 20. Pr. AISSA Khaldia        | Représente des enseignants de grade MCA (FLE)                          |
| 21. Pr. KOUIDRI Mohammed     | Représente des enseignants de grade professeur (FSS)                   |

**Etaient absents :**

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 1. Pr. FASLA Abdellatif    | Représentant des enseignants de grade professeur (FDSP)            |
| 2. Pr. ZEMMOUR Zine Eddine | Représentant des enseignants de grade professeur (FSS)             |
| 3. Dr. BENKHEDIDJA Nabila  | Représentante des enseignants MCA (FLE)                            |
| 4. Dr. JEBAILLI Walida     | Représentante des enseignants MCA (FLE)                            |
| 5. Pr. BENHATTAB Lotfi     | Président du CS de la FLE  |
| 6. Pr. BAHADI Mounir       | Président du CS de la FSS ( <b>excusé</b> )                        |
| 7. Dr. SOUIAH Sid Ahmed    | Représentant des enseignants de grade MCA (FSTU) ( <b>excusé</b> ) |
| 8. Pr. TAHARI Khaled       | Représentant des enseignants de grade professeur (FSEGC)           |
| 9. Dr. BELMAHI Mohamed     | Représentant des enseignants de grade MAA (FL)                     |
| 10. Pr. ZAIRI Belkacem     | Représentant des enseignants de grade professeur (FSEGC)           |
| 11. Pr. BOUZIT Mohamed     | Représentant de l'USTO   |
| 12. Pr. DALI Abdessamed    | Directeur d'unité de recherche                                     |



#### Ordre du jour :

1. *Présentation du bilan des activités pédagogiques et de recherche 2019-2020,*
2. *Harmonisation des Modalités de soutenances,*
3. *Quelques orientations de la Direction de l'Université d'Oran2 sur les actions de l'année 2021,*
4. *Divers.*

Le Président du conseil scientifique de l'université a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil scientifique et a demandé s'ils souhaitent proposer d'autres points dans l'ordre du jour afin d'enrichir le divers. A cet effet, deux points ont été rajouté à l'ordre du jour :

- Recrutement de Mr Arezki KAROUI (secrétaire permanent de la CRUO) en qualité de MAA contractuel.
- Proposition de nomination au poste de responsable du domaine DSP

#### **1. Le bilan des activités pédagogique et de recherche 2019-2020:**

Après une brève description de l'université d'Oran2 en quelques chiffres, le bilan a été présenté par les quatre (04) vice-recteurs chacun pour le domaine qui le concerne.

#### **Partie pédagogie :**

Mme la Vice-recteur de la pédagogie a fait une présentation détaillée du bilan des activités pédagogiques durant l'année 2019-2020 (de son démarrage à sa clôture) en indiquant le nombre d'étudiants inscrits, évalués et diplômés dans les différents cycles de la graduation (L et M) et domaines de formation et en indiquant les taux de réussite.

Elle a ensuite fait une présentation des différents indicateurs caractérisant la rentrée 2020-2021 (nombre des nouveaux bacheliers affectés à l'université d'Oran2, le nombre des inscrits en master1 dans les différents domaines...). Enfin, Mme la Vice-recteur a rappelé d'une part toutes les actions entreprises par ses services et celles dont elle a assuré le suivi durant l'année écoulée sur le plan de l'organisation tel que la numérisation des dossiers et la récupération des archives et également sur le plan pédagogique tel que la formation des nouveaux enseignants, la formation des enseignants à l'enseignement à distance via la plateforme de télé-enseignement et l'opération d'enregistrement vidéo des cours pour les étudiants du L1.

Ces indicateurs sont consultables sur le document PPT joint à ce PV.

#### **Partie Post-graduation et Recherche Scientifique :**

Pour cette partie, Mr le Vice-recteur en charge de la post-graduation et de la recherche scientifique a présenté le bilan de cette partie en indiquant dans sa présentation des indicateurs tel que le nombre d'inscrits, les soutenances de doctorat et d'habilitation universitaire, les projets de recherche en activité... A ce propos, il a indiqué qu'aux dix formations doctorales en cours (avec 23 spécialités) se sont rajoutées 06 nouvelles offres avec 17 spécialités pour 2020-2021. Le nombre de soutenance tout diplôme confondu a été



de 187, dont 66,8% en doctorat en science et 33,2% en doctorat. Les 74 habilitations universitaires au cours de l'année 2019-2020 représentent une évolution de 14,7% par rapport à 2018-2019. Elles sont réparties sur 18 établissements universitaires. Dans le volet recherche en plus des 39 laboratoires existant, 04 projets de création de laboratoire ont été déposés à la DGRSDT (2 *SEGC*, 01 *DSP* et 01 *IMSI*). Les 93 projets de recherche PRFU en cours concernent 482 chercheurs dont 292 doctorants présentant un taux intéressant de 61%.

Ces indicateurs sont consultables sur le document PPT joint à ce PV.

### **Partie relations extérieures et Coopération :**

En ce qui concerne les activités des relations extérieures, Mme le Vice-recteur a indiqué que l'université d'Oran2 dispose de 29 conventions avec les universités internationales (80% avec des Universités Européennes) et 01 Consortium Euro-méditerranéen. En plus de 03 Projets PHC-Tassili et 01 Convention établis avec l'Institut *CERVANTES*. D'autres conventions nationales concernent 19 établissements universitaires, instituts, écoles supérieurs, organisme de recherche et entreprises. Durant cette année universitaire notre établissement a organisé 20 manifestations scientifiques nationales et 07 manifestations scientifiques internationales (dont trois manifestations tenues en webinaires).

Elle a ensuite rapporté toutes les actions de communication et d'ouverture vers l'environnement socio-économique réalisées au cours de l'année 2019-2020 (les détails sont disponibles dans le PPT joint à ce PV).

### **Partie planification et prospective :**

L'exposé présenté par Mr. Le vice-recteur concerné les opérations d'acquisition d'équipements destinés au soutien de la pédagogie : 1) Equipement de la faculté des langues étrangères, 2) Équipements informatiques, 3) Acquisition et installation d'un système de télésurveillance pour la BUC, 4) Équipement de deux salles d'informatique au profit de la FSTU. D'autres parts des opérations dans le domaine de l'aménagement et de la réhabilitation, sont au stade du contrôle financier, il s'agit de l'aménagement de la clôture de l'université, l'aménagement d'un centre d'impression de d'audiovisuel, la réhabilitation des blocs pédagogiques et administratifs de la faculté des sciences sociales. Deux opérations en cours de réalisation : 1000 places pédagogiques avec un taux d'avancement de 80% et le centre des archives au stade de l'infrastructure. Par ailleurs, trois opérations sont gelées il s'agit des **4000** places pédagogiques pour la faculté des sciences sociales, le rectorat et l'auditorium (les détails sont disponibles dans le PPT joint à ce PV).

### **Partie documentation**

Une présentation concernant la documentation a également été faite. Ainsi il a été mentionné que le fond documentaire réparti entre les cinq (05) facultés et l'institut représente **85914** titres avec 271664 exemplaires dont 10755 titres soit 13% du fond documentaire de l'université d'Oran2 sont au niveau de la BUC. Pour 2020 seul 57 nouveaux titres ont été acquis en plus de l'abonnement à la base IQRAA de l'OPU accessible



a toute la communauté universitaire d'Oran2 (Il faut se rapprocher de la BUC pour obtenir l'identifiant et le mot de passe). Les actions prévues pour l'année 2021 : 1) lancement de la numérisation du fond documentaire de la BUC suite à l'installation du scanner, 2) le lancement du prêt en ligne, 3) le lancement du prêt des ouvrages des sciences commerciales, 4) l'ouverture d'une salle d'internet.

A la suite des présentations, un débat a eu lieu autour des points suivants :

- La difficulté de la maîtrise de la réalisation des cours en ligne par les facultés, et les nombreuses perturbations de la connexion internet,
- L'insuffisance de places pédagogiques au niveau de la faculté des sciences sociales, avec les 04 sections (d'environ 250 étudiants chacune). Mr le doyen de la faculté des sciences sociales a proposé la récupération des deux (02) amphithéâtres prêtés précédemment à la faculté de pharmacie (université d'Oran1),
- L'IMSI qui trouve les mêmes difficultés, projette de réhabiliter les anciennes salles pédagogiques,
- La disponibilité des moyens pour le bon fonctionnement de la BUC. A ce propos, Mr le Recteur a annoncé que la BUC sera très prochainement (une dizaine de jours) connectée au réseau d'internet suite aux travaux récemment effectués par les services centraux de l'université. Un cyberspace d'une vingtaine de postes y sera ouvert au profit des étudiants. Une deuxième salle suivra en milieu d'année.

## **2. Harmonisation des Modalités de soutenances**

Une lecture commentée des textes réglementaires cadrant la formation doctorale a été faite par le Recteur aux membres du conseil scientifique en particulier les dispositions figurant dans :

- le décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire,
- arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat,
- arrêté n° 547 du 2 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat,
- arrêté n° 961 du 9 décembre 2020 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat.

Mr le recteur a souligné que l'objectif derrière l'harmonisation des règles de composition des jurys de soutenance pour toutes les facultés et institut, est la réduction à une seule étape de la procédure de présentation du dossier pour l'obtention de l'autorisation de soutenance. Après débat, le Conseil scientifique a validé les dispositions suivantes :



Pour la composition des jurys :

\* Le nombre des membres du jury en doctorat sciences doit être égale à 6 enseignants chercheurs de rang magistral ou chercheurs permanents habilités et en position d'activité, dont la moitié hors établissement et rattachés à au moins deux établissements différents. Le président du jury doit être affilié à l'Université Oran 2 et de grade professeur. Exceptionnellement et en l'absence d'un professeur dans la filière, un MCA avec au moins trois (03) années d'ancienneté dans le grade, peut être désigné en qualité de président.

\* Dans le cas du doctorat LMD, le jury doit-être composé de cinq (05) enseignants chercheurs de rang magistral ou chercheurs permanents habilités et en position d'activité, dont deux (02) doivent être hors établissement (et de différents établissements). Le président du jury doit être affilié à l'université d'Oran 2 et de grade professeur (exceptionnellement et en l'absence d'un professeur dans la filière, un MCA avec au moins trois (03) années d'ancienneté dans le grade, peut être désigné en qualité de président). Dans le cas de l'existence d'un co-encadreur, le jury sera composé de 6 membres avec 2 hors établissement.

Pour le déroulement des soutenances :

\*La soutenance de la thèse est publique et a lieu solennellement durant les jours ouvrables et en dehors des périodes des vacances universitaires dans l'enceinte de l'établissement.

\* La soutenance ne peut valablement avoir lieu qu'en présence d'au moins 04 membres du jury dont le président et le directeur de thèse,

\* La soutenance peut se dérouler par visioconférence avec la présence obligatoire, sur le lieu de la soutenance, d'au moins 3 membres du jury dont le président et le directeur de thèse. Cette procédure facilite la tenue de la soutenance notamment pour les membres de jury extérieurs à l'établissement. Cette procédure doit se faire sous la responsabilité du doyen (à travers le service de PG) qui doit être informé par avance de cette modalité de soutenance et organise l'assistance technique nécessaire. Cette modalité doit être précisée sur le PV de soutenance pour le membre du jury concerné qui signera le PV électroniquement.

Pour le traitement des demandes déposées avec une acceptation de publication. Le recteur a rappelé que l'acceptation de publication a pour objet de faciliter la procédure de soutenance au doctorant et de lui faire gagner du temps. Elle ne peut, en aucun cas, remplacer la version publiée de l'article, condition essentielle pour l'obtention du diplôme de doctorat. L'attestation d'acceptation de publication doit émaner du responsable de la revue classée C (au moins) et doit préciser la date d'acceptation de l'article et la date de sa publication dans la revue (qui ne doit pas excéder une année) et son numéro.

Un engagement doit être signé par le doctorant lors de la demande de l'autorisation de soutenance pour la présentation de l'article publié objet de l'attestation d'acceptation



de publication, dès sa parution. Il sera précisé au niveau de l'autorisation que la soutenance est faite avec une acceptation de publication de l'article.

Pour les soutenances d'habilitation universitaire et dans le but d'harmoniser cette opération également, la composition du jury de l'habilitation universitaire se fera comme suit:

1<sup>er</sup> étape : Examen et approbation préalable et désignation de trois rapporteurs spécialisés dont 1 hors établissement avec obligation d'un membre de grade professeur affilié à l'Université d'Oran 2.

2<sup>e</sup> étape : Jury d'habilitation composé de 3 membres de rang magistral dont 1 extérieur à l'établissement. Le jury doit être présidé par un membre de grade professeur affilié à l'université Oran 2.

Le président du conseil a tenu à informer que toutes les demandes de soutenances qui seront traitées dans les CSF qui se réuniront après la date de réunion de ce CSU devront se conformer scrupuleusement à ces modalités.

### **3. Quelques orientations de la Direction de l'Université d'Oran2 sur les actions de l'année 2020.**

Monsieur le recteur a rappelé la parution des nouveaux textes réglementaires émanant de la tutelle, concernant l'organisation de la pédagogie et la formation doctorale d'une part et l'éthique et la déontologie d'autre part.

Pour le premier volet, Mr le président du conseil a tenu à indiquer l'impact sur l'organisation de la pédagogie des textes tel que :

- Arrêté n°633 d'août 2020 fixant les mesures exceptionnelles à prendre sous COVID19,
- Arrêté 751 du 14 octobre 2020 concernant le Master,
- Arrêté 691 du 2 décembre 2020 concernant le Doctorat,

En effet, avec la crise sanitaire que nous vivons, ces textes nous imposent d'une part de mettre en place de nouvelles dispositions pour assurer l'accueil d'un nombre plus important d'étudiants en Master et de candidats aux différents concours de doctorat. D'autre part il nous faut également assurer les conditions techniques et des formations à nos enseignants et étudiants pour une meilleure maîtrise de l'enseignement à distance.

Il a en plus informé de la parution des deux arrêtés :

- N° 991 du 10-12-2020 portant création des Comités d'Éthique et de Déontologie,
- N° 1082 du 27 décembre 2020, fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat.

Le premier fixe les nouvelles règles de composition et de fonctionnement des comités d'éthique et de déontologie au niveau de l'établissement. Quant au second, il constitue un dispositif réglementaire permettant de lutter contre le plagiat.

Par ailleurs, le président du conseil scientifique a évoqué les 02 chantiers actuellement en discussion au niveau de notre secteur, il s'agit de la révision de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et le statut du docteur. A ce propos, Mr le recteur a remercié tous les collègues qui ont contribué à l'enrichissement du premier texte.

#### 4. Divers.

Les membres du conseil scientifique ont donné un avis favorable pour :

- le recrutement de M. KAROUI Arezki en qualité de maitre-assistant contractuel rattaché à la CRUO,
- la nomination de Mr LOUNIS Abdelwahab en qualité de responsable du domaine « Droit et Sciences Politiques ».

La séance à été levée à 18h 20mn

Fait à Oran le ... 11 JAN 2021 .....

**Le président du CSU de l'université d'Oran2**

**Pr Smain BALASKA**

رئيس المجلس العلمي  
جامعة وهران (2) محمد بن أحمد  
بلاسكة إسماعيل

